



**ASSOCIATION AL BAWSALA**  
**ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023**  
**ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Comptabilité Audit Conseil SUARL**

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT

**Adresse** : 10, Rue de Moscou, Montfleury B.P 1089

**IU**: 1449462Y

**Téléphone** : 24 485 338 - **Fax**: 70 830 288

**E-mail** : khaled.bhy@cac.com.tn

## **I – RAPPORT GENERAL**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Messieurs & Mesdames les Membres**  
**De l'Association « AL BAWSALA »**  
**Rue APPOLO XI, Cité Mahrajène**  
**1082 Tunis. Tunisie**

## **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Association AL BAWSALA, qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2023, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association « **AL BAWSALA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe dirigeant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'organe dirigeant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à l'organe dirigeant notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres préparés par l'association au titre de l'exercice 2023. Les registres sont :

- Le registre des délibérations des organes d'administration ;
- Le registre des membres ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des dons et subventions.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et efficience incombe au comité directeur.

Un rapport traitant les faiblesses et les insuffisances relevées au cours de notre audit, ont fait l'objet d'une lettre de direction qui a été remise au Comité Directeur de « *Al Bawsala* ».

### **Comptabilité Audit Conseil**

**Khaled BEN HADJ YAHIA**

**Tunis, le 07 octobre 2024**



COMPTABILITE AUDIT CONSEIL  
10, RUE DE MOSCOU MONTFLEURY 1089 TUNIS  
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE A L'OECT  
M.F: 1449462/Y/A/M:000 // R.C: B0167022016

## **II – ETATS FINANCIERS**

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETEE AU 31/12/2023**  
(exprimé en dinars)

	<i>Notes</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	
<b>ACTIFS</b>				
AC 1	Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	1 670 775	2 885 291
AC 2	Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3	Autres actifs courants	3.2	643	57 341
AC 4	Créances et comptes rattachés		60 950	62 382
AC 5	Stocks de fournitures et autres approvisionnements	3.3	25 457	25 457
AC 6	Autres actifs non courants		-	-
AC 7	Immobilisations financières	3.4	7 887	7 887
AC 8	Immobilisations corporelles	3.5	94 746	62 244
AC 9	Immobilisations incorporelles	3.5	57 379	103 287
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			<b>1 917 838</b>	<b>3 203 890</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>				
PA 1	Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2	Autres passifs courants	3.6	241 850	526 352
PA 3	Fournisseurs et comptes rattachés	3.7	64 957	22 922
PA 4	Provisions		-	-
PA 5	Apports reportés	3.8	1 441 324	2 483 668
PA 6	Autres passifs non courants	3.9	-	15 959
PA 7	Emprunts		-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>			<b>1 748 131</b>	<b>3 048 901</b>
AN 1	Dotations		-	-
AN 2	Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3	Subventions d'investissement		-	-
AN 4	Autres actifs nets		-	-
AN 5	Réserves		-	-
AN 6	Excédents ou Déficits reportés		103 433	195 261
AN 7	Excédent ou Déficit de l'exercice		66 274	-40 273
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS</b>			<b>169 707</b>	<b>154 988</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			<b>1 917 838</b>	<b>3 203 890</b>

## ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023

(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS</b>			
PR1		-	-
PR2	4.1	95 747	114 551
PR3	4.2	1 357 301	1 499 020
PR4		-	-
PR5		-	-
PR6		-	-
PR7		-	-
PR8		1	4
<b>Total des produits</b>		<b>1 453 049</b>	<b>1 613 575</b>
<b>CHARGES</b>			
CH1	4.3	-347 210	-474 713
CH2	4.4	-797 647	-868 899
CH3	4.5	-57 262	-75 176
CH4	4.6	-182 627	-214 496
CH5		-	-194
CH6		-2 029	-20 369
<b>Total des charges</b>		<b>-1 386 775</b>	<b>-1 653 848</b>
<b>EXCEDENT (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>		<b>66 274</b>	<b>-40 273</b>

**ASSOCIATION AL BAWALA**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2023**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

	2023	2022
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u></b>		
- Encaissement des subventions de fonctionnements	314 957	2 446 588
- Encaissement des revenus des activités et manifestations	950 836	722 841
- Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	(527 520)	(272 838)
- Décaissements des sommes versées au personnel	(842 342)	(777 470)
- Décaissements des sommes versées à l'Etat et aux collectivités publiques	(1 067 075)	(723 799)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>(1 171 144)</b>	<b>1 395 321</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(43 372)	(10 603)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(43 372)</b>	<b>(10 603)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de</u></b>		
<b><u>Financement</u></b>		
Encaissements emprunts		
Remboursement d'emprunts		
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<hr/>		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(1 214 516)</b>	<b>1 384 718</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>2 885 291</b>	<b>1 500 573</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 670 775</b>	<b>2 885 291</b>

# ASSOCIATION AL BAWSALA

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

**AU 31 DECEMBRE 2023**

**(Les montants sont exprimés en dinar tunisien)**

### 1. Présentation Générale

#### **1.1. Création**

L'association AL BAWSALA est une association créée en 2012 représentée par son président Monsieur Selim KHARRAT. Elle est régie par les dispositions du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

Le siège social de l'association est situé à Rue Appolo XI, Cité Mahrajène, 1082 Tunis, Tunisie.

#### **1.2. Activité**

Les objectifs d'action de l'association sont :

- Veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles, défendre l'idée de progrès social et d'émancipation du citoyen ;
- Sensibiliser le citoyen sur l'impact de son rôle sur la politique et sociale ;
- Etablir un processus de contrôle de travail des élus et responsables politiques ;
- Créer et mettre en place des outils de mesure de l'éthique politique et de gouvernance ;
- Offrir aux citoyens l'accès libre et facile aux informations liées à l'exercice politique de leurs élus ;
- Développer et mettre à disposition du citoyen des outils lui permettant de forger une opinion objective et de faire un choix politique responsable.

Les fondateurs de l'association ont adressé au Secrétaire Général du Gouvernement la lettre recommandée, tel que prévue par l'article 10 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, et ce, le 26 Mars 2012 sous le numéro RR868909595TN.

La constitution de l'association AL BAWSALA a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne N°63 du 26 Mai 2012.

Le bureau exécutif de l'association est composé des membres suivants :

- Président : M. Selim KHARRAT
- Trésorière : Mme Salma BEN KHALIFA

Le Comité Directeur de l'association est composé des membres suivants :

- Président : M. Selim KHARRAT
- Administrateurs: M. Meher TEKAYA

M. Mehdi ELLEUCH

Mme Nesrine JELAILIA

M. Mohamed Lamine BENGHAZI

## **2. Principes et méthodes comptables**

### **2.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers de l'association « AL BAWALA » sont élaborés conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Par respect aux concepts fondamentaux tel que les caractéristiques qualitatives de l'information financière, à savoir, l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et notamment la comparabilité pour déterminer les tendances de la situation financière et les performances de l'entreprise dont le corollaire principal est la convention de la permanence des méthodes.

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 Décembre 2023.

Les états financiers comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°45.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers sont les suivants :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de réalisation des revenus
- Convention de l'objectivité
- Convention de la permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

### **2.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement.

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service.

L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

### 2.3. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

## 3. Les notes à l'état de la situation financière

### 3.1. Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 677 256 dinars au 31 décembre 2023 contre 2 885 291 dinars au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
UIB	1 052 265	1 782 070
ATTIJARI	536 330	985 409
BIAT	82 095	119 351
Caisse	6 566	4 942
<b>Total Liquidités</b>	<b>1 677 256</b>	<b>2 891 772</b>
Provisions	(6 481)	(6 481)
	<u>1 670 775</u>	<u>2 885 291</u>

### 3.2. Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Débiteurs divers	20 843	20 843
Charges constatées d'avance	10 831	8 842
Fournisseurs débiteurs	2 417	2 417
Produits à recevoir	-	51 556
<b>Total</b>	<b>34 091</b>	<b>83 658</b>
Provisions	(33 448)	(26 317)
	<u>643</u>	<u>57 341</u>

### 3.3. Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Stock de bornes	25 457	25 457
<b>Total</b>	<u>25 457</u>	<u>25 457</u>

### 3.4. Immobilisations financières:

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 887 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Dépôts et cautionnements versés	7 887	7 887
	<u>7 887</u>	<u>7 887</u>

### 3.5. Immobilisations corporelles et incorporelles:

Le tableau des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les amortissements correspondants au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Nature des immobilisations	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs comptables nettes au 31 décembre 2023
	Valeurs au 31 décembre 2022	Acquisitions 2023	Cessions/ reclassements 2023	Valeurs au 31 décembre 2023	Cumul au 31 décembre 2022	Dotations 2023	Reprises sur cessions/ reclassements 2023	Cumul au 31 décembre 2023	
Logiciel	22 070	-	-	22 070	22 070	-	-	22 070	-
Site Internet	139 114	-	-	139 114	68 861	45 908	-	114 769	24 345
Immobilisations incorporelles en cours	33 034	-	-	33 034	-	-	-	-	33 034
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>194 218</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>194 218</b>	<b>90 931</b>	<b>45 908</b>	<b>-</b>	<b>136 839</b>	<b>57 379</b>
Matériel informatique	180 466	7 927	-	188 393	166 886	9 924	-	176 810	11 583
Equipements de bureau	106 172	8 945	-	115 117	103 688	2 356	-	106 044	9 073
Installations Agencements Aménagements	87 156	35 813	-	122 969	40 976	7 903	-	48 879	74 090
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>373 794</b>	<b>52 685</b>	<b>-</b>	<b>426 480</b>	<b>311 550</b>	<b>20 183</b>	<b>-</b>	<b>331 734</b>	<b>94 746</b>

### 3.6. Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Organismes sociaux	93 994	77 926
Dettes provisionnées pour congés payés	57 987	49 133
Etat, impôts et taxes à payer	38 477	357 879
Charges à payer	36 124	32 693
Rémunérations dues au personnel	8 035	4 728
Créditeurs divers	7 233	3 993
	<hr/> 241 850 <hr/>	<hr/> 526 352 <hr/>

### 3.7. Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs d'exploitation	55 644	22 922
Fournisseurs d'immobilisations	9 313	-
	<hr/> 64 957 <hr/>	<hr/> 22 922 <hr/>

### 3.8. Apports reportés

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Apport reportés AECID	524 960	674 965
Apport reportés OSF	303 114	387 406
Apport reportés FORD	290 708	755 086
Apport reportés UE	225 058	536 816
Apport reportés CRD	36 097	72 041
Apport reportés DS	28 927	30 253
Apport reportés JT	25 679	6 644
Apport reportés AA	6 781	6 781
Apport reportés MEPI	-	13 676
	<hr/> 1 441 324 <hr/>	<hr/> 2 483 668 <hr/>

### 3.9. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à un solde nul au 31 décembre 2023 contre 15 959 dinars au 31 décembre 2022 et sont constitués des provisions diverses pour risques et charges.

## 4. Les notes à l'état des produits et des charges

### 4.1. Revenus des activités et manifestations

Ces revenus s'élèvent à 95 747 dinars au 31 décembre 2023 contre 114 551 dinars au 31 décembre 2022.

Ils se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Prestations de services	95 747	114 551
	<hr/>	<hr/>
	<u>95 747</u>	<u>114 551</u>

### 4.2. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 1 357 301 dinars au 31 décembre 2023 contre 1 499 020 dinars au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Subventions étrangères	1 357 301	1 499 020
	<hr/>	<hr/>
	<u>1 357 301</u>	<u>1 499 020</u>

### 4.3. Achats consommés de fournitures et d'approvisionnements

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Achats d'études et de prestations de services	338 743	461 764
Achats consommables	8 467	12 949
	<hr/>	<hr/>
	<u>347 210</u>	<u>474 713</u>

#### 4.4. Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Salaires	1 210 142	1 153 681
Charges sociales	205 801	196 887
Assurance groupe	47 997	34 644
Tickets restaurants	30 664	33 162
Congés payés	8 854	(8 613)
Formation du personnel	2 759	-
Transfert de charges	(708 570)	(540 862)
	<u>797 647</u>	<u>868 899</u>

#### 4.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Dotations aux amortissements	66 091	82 328
Dotations aux provisions	7 130	-
Reprise sur provisions	(15 959)	(7 152)
	<u>57 262</u>	<u>75 176</u>

#### 4.6. Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique s'élève à 182 627 dinars au 31 décembre 2023 contre 214 496 dinars au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Loyers	58 100	49 948
Déplacements, missions et réceptions	43 586	57 400
Publicités, publications et relations publiques	20 493	24 775
Frais postaux et de télécommunication	20 297	26 800
Impôts et taxes	16 106	18 606
Honoraires	15 652	28 314
Commissions bancaires	3 922	4 795
Entretien et réparations	2 791	2 721
Primes d'assurance	1 453	1 137
Etudes, recherches	227	-
	<u>182 627</u>	<u>214 496</u>